



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016**

**DATE DE  
CONVOCAATION**

**23 Juin 2016**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 11  
ABSENTS : 08  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 02

**DELIBERATION N°23/2016/MT**

**Adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. **Patrick LECANTE**, Maire  
M. **Patrick LABEAU**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme **Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Brice SEPHO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Jean-Yves TARCY**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller  
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère  
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère  
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller  
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère  
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère  
M. **Donel DUCCE**, Conseiller  
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère  
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère  
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

**ABSENTS :** M. **Christian PORTHOS**, Conseiller  
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.  
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

**Délibération n°23/2016/MT**  
**Adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques**

L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) est une association créée en 1930, réunissant l'ensemble des Maires des stations thermales, climatiques et balnéaires. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les stations classées et communes à vocation touristique, soit 1100 membres à l'échelle nationale.

Présidée par Monsieur Marc FRANCINA, Député-Maire d'Evian-les-Bains, l'association a pour but la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques et des stations classées.

Elle assure une liaison permanente avec les pouvoirs publics et aide au développement du potentiel touristique des communes. Collaborant avec le Gouvernement, elle veille au maintien de la capacité d'actions des budgets des communes. Elle participe également à la gestion du **Label Famille Plus**, créé en 2006 pour identifier les communes favorisant l'accueil des familles et des enfants sur leurs territoires.

**Champs d'actions de l'association.**

- L'étude du point de vue économique, administratif, juridique et financier des questions intéressant spécialement les stations classées et les communes touristiques ou à vocation touristique.
- La création de lien de solidarité entre les Maires des stations et des communes, notamment en suscitant des initiatives de solidarité, d'aides et d'informations etc.
- Le développement des relations avec les organismes nationaux et internationaux répondant aux mêmes préoccupations ainsi que la représentation institutionnelle auprès de ces groupements et organismes etc.
- La défense auprès des pouvoirs publics, des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Un courrier de proposition d'adhésion, en date du 21 mars 2016, a été envoyé à la municipalité de Montsinéry-Tonnégrande par le Président de l'ANETT, Monsieur Marc FRANCINA. En pièce-jointe, ont été transmis une fiche d'adhésion ainsi que le barème\* des cotisations. Pour la commune, le montant de la cotisation reviendrait à 192€ par année.

\*Le barème de cotisation est fixé en fonction du nombre d'habitants que compte une commune.

L'adhésion à cette association permettrait de :

- Mieux valoriser le territoire de Montsinéry-Tonnégrande au niveau national grâce aux divers supports de communication de l'association.
- Inciter tous les territoires adhérents aux échanges culturels et touristiques (intervention du CCAS de Montsinéry-Tonnégrande).
- Défendre la cause de chaque territoire y compris la commune de Montsinéry-Tonnégrande auprès des pouvoirs publics.
- Participer à plusieurs congrès réunissant tous les acteurs du tourisme sur des thèmes précis.
- Obtenir les subventions nécessaires pour développer les infrastructures, les activités liées au tourisme.

La commission communale « Développement Economique, Nouvelles Technologies et Communication », réunie le jeudi 23 Juin 2016, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Adhérer à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques.
- Autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 192€ pour l'année 2016.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°23/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur l'adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

### **DECIDE :**

**Article 1:** **APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques.

**Article 2:** **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 192€ pour l'année 2016.

**Article 3:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

|            |    |                        |    |
|------------|----|------------------------|----|
| POUR       | 13 | dont<br>procuration(s) | 02 |
| CONTRE     | 00 | dont<br>procuration(s) | 00 |
| ABSTENTION | 00 | dont<br>procuration(s) | 00 |



**Le Maire,**

**Patrick LECANTE**

Publication le : **07 JUL. 2016**

